

(1145a - 1145b) : *Vice, intempérance, bestialité, et leurs contraires*

Après cela, il nous faut établir, en prenant un autre point de départ, qu'en matière de moralité les attitudes à éviter sont de trois espèces : vice, intempérance, bestialité. Les états contraires aux deux premiers sautent aux yeux (nous appelons l'un vertu, et l'autre tempérance) ; mais à la bestialité on pourrait le plus justement faire correspondre la vertu sur-humaine, sorte de vertu héroïque et divine, comme Homère a représenté Priam qualifiant Hector de parfaitement vertueux,



Et il ne semblait pas

Être enfant d'un homme mortel, mais d'un dieu.

Par conséquent, si, comme on le dit, les hommes deviennent des dieux par excès de vertu, c'est ce caractère que revêtira évidemment la disposition opposée à la bestialité : de même, en effet, qu'une bête brute n'a ni vice ni vertu, ainsi en est-il d'un dieu : son état est quelque chose de plus haut que la vertu, et celui de la brute est d'un genre tout différent du vice. Et puisqu'il est rare d'être un homme *divin*, au sens habituel donné à ce terme, ainsi également la bestialité est rare dans l'espèce humaine : c'est principalement chez les barbares qu'on la rencontre, mais elle se montre aussi parfois comme le résultat de maladies ou de difformités ; et nous appelons encore de ce terme outrageant les hommes qui surpassent les autres en vice. (...) Certaines choses sont agréables par leur nature, les unes d'une façon absolue, et les autres pour telle classe d'animaux ou d'hommes ; d'autres choses, par contre, ne sont pas agréables par nature, mais le deviennent soit comme conséquence d'une difformité, soit par habitude ; d'autres enfin le sont par dépravation naturelle. Ceci posé, il est possible, pour chacune de ces dernières espèces de plaisirs, d'observer des dispositions du caractère correspondantes. J'entends par là les dispositions bestiales, comme dans l'exemple de la femme qui, dit-on, éventre de haut en bas les femmes enceintes et dévore leur fruit, ou encore ces horreurs où se complaisent, à ce qu'on raconte, certaines tribus sauvages des côtes du Pont, qui mangent des viandes crues ou de la chair humaine, ou échangent mutuellement leurs enfants pour s'en repaître dans leurs festins, ou enfin ce qu'on rapporte de Phalaris.

Ce sont là des états de bestialité, mais d'autres ont pour origine la maladie (ou parfois la folie, comme dans le cas de l'homme qui offrit sa mère en sacrifice aux dieux et la mangea, ou celui de l'esclave qui dévora le foie de son compagnon) ;

d'autres encore sont des propensions morbides résultant de l'habitude, comme par exemple s'arracher les cheveux, ronger ses ongles ou mêmes du charbon et de la terre, sans oublier l'homosexualité. Ces pratiques sont le résultat, dans certains cas de dispositions naturelles, et dans d'autres de l'habitude, comme chez ceux dont on a abusé dès leur enfance.

1149a (...)

En effet, tous excès d'insanité ou de lâcheté ou d'intempérance ou d'humeur difficile, sont soit des traits de bestialité, soit des états morbides. L'homme constitué naturellement de façon à avoir peur de tout, même du bruit d'une souris, est lâche d'une lâcheté tout animale, et celui qui avait la phobie des belettes était sous l'influence d'une maladie ; et parmi les insensés, ceux qui sont naturellement privés de raison et vivent seulement par les sens, comme certaines tribus barbares éloignées, sont assimilables aux brutes, tandis que ceux qui ont perdu la raison à la suite de maladies, de l'épilepsie par exemple, ou par un accès de folie, sont des êtres morbides. Avec des penchants de ce genre, il peut se faire que l'on n'ait parfois qu'une simple disposition à les suivre, sans s'y laisser asservir, si, par exemple, Phalaris avait réprimé son désir de manger un jeune enfant ou de se livrer à des plaisirs sexuels contre nature ; mais il est possible également de s'abandonner à ces penchants et ne pas se contenter de les avoir. De même donc que, dans le cas de la perversité, celle qui est sur le plan humain est appelée perversité au sens strict, tandis que l'autre espèce se voit ajouter la spécification de *bestiale* ou de *morbide*, mais n'est pas appelée perversité proprement dite, de la même façon il est évident que, dans le cas de l'intempérance, il y a celle qui est bestiale et celle qui est morbide, et que l'intempérance au sens strict est seulement celle qui correspond au dérèglement proprement humain.

Aristote Éthique à Nicomaque Livre VII